

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 29 septembre 2020

L'an 2020, le 29 septembre à 19 H 00, le Conseil Municipal de la Commune de Commune

d'Estouy s'est réuni à la Mairie, à la Maison des Associations pour répondre aux mesures de distanciation liées au COVID-19, sous la présidence de Monsieur Anne-Jacques de BOUVILLE, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 22/09/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 22/09/2020.

Présents : M. de BOUVILLE Anne-Jacques, Maire, M. GUERIN Dominique, Mme SERRE Caroline, M. ARNOU Bertrand, M. DUBREUIL Anthony, Mme DERET Julie, M. BARRE Loïc, Mme ROBILLARD Chantal, M. GOËFFON Julien, Mme THARIOT Stéphanie, Mme LANGEVIN Monique, Mme TARTIVEAU WOLFF Sophie, Mme GELIS Françoise.

Absents excusés : M. LACROIX Sébastien ayant donné pouvoir à Mme LANGEVIN Monique, M. RODRIGUES José ayant donné pouvoir à Mme TARTIVEAU WOLFF Sophie

A été nommé(e) secrétaire : Mme SERRE Caroline

Ordre du jour

Pouvoirs de police administrative spéciale CCDP

Propositions à la CCDP de programme d'entretien des routes communautaires

Divers

Bilan annuel commande des travaux et devis

Terrains de pétanque

Colis des Anciens

Chats errants

Réservation et occupation de Maison des Associations

Ajout à l'ordre du jour

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter deux délibérations à l'ordre du jour, à savoir :

- Nommer un titulaire et un suppléant pour siéger à la CLECT auprès de la Communauté de Communes du Pithiverais.

- Demander le refus du transfert du PLU vers la Communauté de Communes du Pithiverais.

Le Conseil donne un avis favorable à l'unanimité.

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire donne la parole aux représentants de la Gendarmerie nationale de Pithiviers venus exposer le dossier sur la participation citoyenne. Convention Préfecture, Mairie, Gendarmerie locale.

Il s'agit de mettre en place un dispositif pour identifier les problématiques sur tout ou partie du village (problèmes de voisinage, véhicules suspects, bruit, drogue.....). Ce dispositif repose essentiellement sur un voir plusieurs référents susceptibles de centraliser les faits et de les rapporter dans les meilleurs délais au Référent de la commune représentant la Gendarmerie. Ce ou ces référents doivent-être connus de la population.

C'est un service gratuit, la seule dépense consiste à apposer aux entrées du village des panneaux spécifiques.

Monsieur Dominique GUÉRIN précise que c'est une officialisation de ce qui existe déjà et que ça doit permettre de raccourcir les délais d'intervention de la Gendarmerie notamment lors d'installation sauvage de Gens du voyage. L'Adjudant-Chef précise que dans ce cas précis, et nous le savons pour en avoir eu sur la commune, rien ne peut être fait pour les évacuer.

Monsieur le Maire profite de la présence des forces de l'ordre pour les informer des problèmes récents constatés sur Estouy, à savoir : Motos Cross sur les chemins d'exploitations foncières ou sur routes et GR32, tentative d'effraction sur une maison mise en vente sur un site, récupération de seringues près du groupe scolaire Paul Masson et nombreux dépôts d'ordures sauvages.

Madame Caroline SERRE cite également des brûlages de pneus dans le centre du bourg.

La Gendarmerie est informée qu'une demande d'autorisation de brûlage de déchets verts a été déposée à la Préfecture pour pouvoir résorber les dégâts causés par la tornade du mois d'août.

Le Gendarme référent de la commune est le Gendarme ROULEAUD assisté du Gendarme Damien RENCIEU.

Un débat s'est engagé après le départ de la Gendarmerie sur ce dossier.

Nous ne nous engageons pas dans cette convention, les Conseillers maillent correctement tout le village et il est décidé qu'ils seront tous référents et que le rapporteur auprès de la Gendarmerie sera Monsieur Dominique Guérin.

Monsieur le Maire, avant d'ouvrir la Séance remercie tous les Conseillers présents lors de la tornade du mois d'août pour leur réactivité à remettre de l'ordre sur le domaine routier, ainsi que la population aidante et Monsieur Éric MÉNARD, Technicien du SMORE, venu spécialement pendant ces congés prêter main forte à l'employé communal.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- Pouvoir de Police du Maire.

A la demande de la CCP (Communauté de Communes du Pithiverais), le Conseil accepte de refuser le transfert du pouvoir de police du Maire au Président de la CCP.

- Nomination CLECT.

Le Conseil approuve à l'unanimité la désignation de Monsieur Anne-Jacques de BOUVILLE comme titulaire et Madame Caroline SERRE comme suppléante pour siéger à la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) de la CCP.

- Transfert du PLU (Plan Local d'Urbanisme) de la commune vers la CCP.

Le Conseil refuse à l'unanimité de transférer son PLU communal à la CCP.

Affaires diverses

Proposition de travaux d'entretien des routes communautaires auprès de la CCP.

Monsieur le Maire rappelle quelles sont les voies communautaires de la commune et précise les modalités d'intervention de la CCP dans ce domaine. La CCP ne prend en charge que la bande de roulement et les signalisations horizontales et verticales.

Madame Julie DERET signale un trou important à l'entrée du chemin de Doureux près du CD26.

Monsieur Dominique GUERIN fera une visite du réseau communautaire pour signaler d'autres avaries.

Madame Chantal ROBILLARD informe également d'une dégradation de la chaussée près de la propriété VILAIN suite à la tornade. La CCP en a déjà été informée. Madame ROBILLARD aurait souhaité de l'éclairage public et des trottoirs dans son secteur d'habitation route de Solvin.

Pour répondre à la demande de Monsieur Julien GOËFFON, Monsieur le Maire l'informe que la CEGELEC doit prendre en charge la réfection de la tranchée proche de son domicile. La commune fera un message de relance auprès de cette Entreprise. Monsieur GOËFFON souhaiterait également un panneau 30 plus visible rue du Vau, voir l'installation de ralentisseurs.

Le Conseil retiendra la possibilité de mieux signaler la limitation de vitesse.

Courrier de Madame Ghislaine LOISEAU concernant une pétition sur la non ouverture de la piscine de Pithiviers le Vieil.

Le courrier sera transféré sous forme électronique aux Conseillers pour information. Monsieur le Maire informe le Conseil des malfaçons constatées après des travaux qui ont dépassés les 800K€ ! Madame Françoise GELIS s'étonne que la CCP n'ai pas fait un recours à l'Entreprise. Cette information ne nous a pas été précisée en Conseil Communautaire précise le Maire.

Madame Monique LANGEVIN demande quelle taxe supplémentaire pour la création d'une piscine privée. Renseignement à obtenir et à communiquer à Madame LANGEVIN.

Liste des travaux engagés et à engager.

Monsieur le Maire informe le Conseil des devis reçus pour la réfection de la toiture de la Mairie afin de demander un maximum de subventions.

Les travaux seront engagés suivant le taux de subvention obtenu.

Monsieur le Maire demande à la Commission des Travaux de se réunir assez rapidement pour plusieurs dossiers,

Transformation de l'ancienne cantine en salle de Conseil, de mariage et utilisation par certaines Associations. Projet d'ajouter un apprentis pour la création d'une kitchenette et sanitaires.

Pour se faire la commune aura recours à un Architecte. Un maximum de subventions sera demandé.

Second dossier à traiter pendant la mandature, réhabilitation de la Maison des Associations. Chauffage, électricité, huisserie, plafond...

La Commission des travaux devra se rapprocher de la Commune d'Aulnay la Rivière qui a réalisé une très belle prestation dans sa salle des fêtes. Voir le nom de l'Architecte.

Le problème du stationnement et des nuisances sonores est abordée. Monsieur le Maire précise qu'un parking est prévu dans le PLU au Nord de la Maison des Associations, mais actuellement le propriétaire n'est pas vendeur. Pour le bruit Mme Monique LANGEVIN précise qu'il existe un système qui limite les décibels en faisant disjoncter l'électricité. Monsieur le Maire se rapprochera de la Commune de Boynes détenteur de ce système.

Monsieur le Maire demande également à la Commission des travaux de se pencher sur le dossier éclairage public. Il semble que de substantielles subventions soit encore possible. Deux Entreprises vont être contactées pour établir des devis, l'Entreprise CEGELEC la Sté ISI ELEC de Saint Denis de l'Hôtel.

Enfin la Commission des travaux devra évaluer auprès d'entrepreneurs la création d'un second terrain de boules au terrain de jeux des enfants à la croix blanche et quelques jeux pour enfants sur le terrain Moulin de Pallueau proche du terrain de pétanque. (Voir : Ent. GUÉRINEAU ou de Malesherbes coordonnées à demander à Mme C SERRE.

Location de la Maison des Associations.

En raison des contraintes sanitaires liées au COVID19, la MA ne sera pas disponible à la location avant minimum début 2021.

Détritus.

Madame Julie DERET fait part de nombreux débris sur le terrain de jeux des enfants à la Croix Blanche. Monsieur le Maire précise qu'un jeu dégradé a été restauré par Mr Jack ROUX et il l'en remercie.

Colis des Aînés.

Monsieur le Maire explique que le colis des Aînés est distribué aux personnes âgées de 70 ans et plus inscrits sur la liste électorale.

Catalogue, Carrefour et à la demande de Mr Julien GOËFFON le Comptoir de Claire sont des pistes pour la conception des corbeilles. La livraison en Mairie devra se faire vers le 15 décembre et les Conseillers prendront en charge la distribution.

Deux Conseillères prennent en charge ce dossier Mme Monique LANGEVIN et Mme Chantal ROBILARD.

Remise des drapeaux aux Conseillers.

La remise des drapeaux aux Conseillers sera reportée à Noël, la manifestation du 11 novembre étant vraisemblablement annulée.

Chats errants.

Une concentration de chats errants (40 à 50 chats) a été constatée proche de la maison de Mr AMIARD. Mmes LANGEVIN et DERET ont proposé de prendre en charge ce problème en stérilisant un maximum d'animaux. Pour se faire, le conseil autorise l'acquisition de cage piège. La Commune doit régler 48€ à un Cabinet Vétérinaire de Puiseaux pour la prise en charge d'un chat décédé sur la commune. Ce Cabinet a proposé une convention qui ne sera pas validée par le Maire.

Défibrillateur.

Monsieur Dominique GUERIN reporte l'installation d'un défibrillateur au début 2021, la MA n'étant pas disponible à la location.

Madame Monique LANGEVIN demande ce qui peut être fait pour les Ados. Monsieur le Maire répond que rien ne sera fait tant qu'il n'y aura pas des parents présents et responsable notamment pour leurs mettre à disposition la MA.

Monsieur Bertrand ARNOU fait remarquer qu'il y a déjà le terrain de jeu, l'Association du tennis de table et une bibliothèque à leur disposition.

Page Facebook.

Mme Julie DERET propose de créer une page Facebook pour la commune d'Estouy, plus proche ludique et rapide que le Site.

Mme Caroline SERRE informe que son fils a déjà créé cette page et propose à Mme Julie DERET de se rapprocher de lui. Monsieur le Maire souhaite que cette page soit très bien encadrée et sécurisée, qu'elle ne ternisse à aucun moment l'image de la commune d'Estouy.

Mme Françoise GÉLIS préconise de veiller à ce que la page Facebook soit bien accessible à l'ensemble des usagers de la commune, même ceux ne disposant pas d'un compte Facebook.

Arbres Tombés par la tornade.

Mr Julien GOËFFON qui s'intéresse aux problèmes climatiques et aux conséquences néfastes du fonctionnement de notre société sur ceux-ci demande si les arbres abattus par la tempête sont systématiquement remplacés.

Monsieur le Maire répond que ce sont souvent des espèces exogènes pour ces terrains marécageux et que si replantation il y a c'est avec des espèces adaptées à ces terrains. La nature faisant également bien son travail, les rejets intéressants sont conservés pour devenir de futurs arbres. Monsieur le Maire lui conseil de se rapprocher du SMORE pour mieux connaître les principes de gestion dans la vallée.

La Séance est levée à 21 H 20.